

POLITIQUE D'ASSISTANCE DU JAPON DESTINEE A LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

(Traduction provisoire)

Mai 2015

1. Pertinence de l'Aide

Le Togo a été marqué par une période d'instabilité ayant engendré une stagnation économique dans les années 1990. Cependant, l'organisation en 2007 des élections législatives auxquelles ont participé tous les partis d'opposition dans un climat social apaisé, suivies des élections présidentielles de 2010 qui se sont déroulées sans heurts ont permis à la communauté internationale d'apprécier les progrès démocratiques au Togo. Par conséquent, il serait nécessaire de continuer à soutenir le pays pour favoriser davantage l'ancrage démocratique.

Sur le plan économique, malgré sa petite envergure économique, sa longueur territoriale du sud au nord et l'excellente profondeur naturelle du port de Lomé permettent au Togo de servir de porte d'entrée du corridor débouchant sur les pays de l'hinterland tels que le Burkina Faso, le Niger et le Mali. En plus, l'avènement d'une compagnie aérienne privée togolaise desservant non seulement l'Afrique de l'ouest mais aussi les destinations plus lointaines permet à l'aéroport de Lomé de jouer de plus en plus un rôle d'aéroport hub ces dernières années.

Le Togo ayant été membre non permanent du Conseil de sécurité de l'ONU de 2012 à 2013 et assuré la présidence de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) de 2011 à 2013 a contribué positivement à la Paix et au développement en Afrique de l'ouest ainsi qu'au sein de la Communauté Internationale. Les appuis en faveur du Togo relèvent d'une grande importance pour le Japon d'autant plus que la coopération avec le Togo contribue au renforcement de la stabilité politique et économique dans la région Ouest africaine.

2. Principe Fondamental de l'Aide (objectif global) : Promouvoir une croissance économique durable par le développement du corridor logistique du Togo et Réduire la pauvreté et les disparités à travers le renforcement des services sociaux de base.

Conformément à la Stratégie de Croissance Accélérée et de Promotion de l'Emploi (SCAPE) 2013 – 2017, élaborée par le Gouvernement du Togo en vue d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et devenir un pays émergent d'ici 15 à 20 ans, ainsi que pour la réalisation de la vision « Pays Portuaire » chère au Président de la République, la coopération du Japon en faveur du Togo sera effectuée dans l'objectif de favoriser la croissance économique durable et réduire la pauvreté et les disparités. Elle sera axée d'une part, sur le renforcement du corridor logistique du Togo, composante de la Politique d'Anneaux de Croissance en Afrique de l'Ouest mise en œuvre par le Japon en vue de favoriser le développement de la région Ouest africaine et d'autre part, sur l'amplification des services sociaux de base.

3. Domaines prioritaires (objectifs spécifiques)

(1) Revitalisation du corridor logistique du Togo

Le corridor logistique du Togo, traversant le Togo du Sud au Nord à partir du port de Lomé est à la fois le moteur des activités de production et de consommation locales et le bras de mer des pays enclavés ; le Burkina-faso, le Niger et le Mali. Du point de vue que ce corridor représente aux yeux du Togo l'axe essentiel du développement territorial et de l'intégration sous-régionale, le Japon apportera des appuis destinés à le revitaliser.

(2) Renforcement des services sociaux de base et réduction des disparités

Jusqu'avant la tenue des élections législatives en 2007, le Togo ayant été privé d'appuis extérieurs pendant de longues années, le secteur social reste très défavorisé. Par ailleurs, tenant compte du fait que la croissance économique et le développement du corridor pourraient accroître les disparités déjà existantes, le Japon soutiendra l'amélioration de l'accès aux services sociaux de base concomitamment avec le développement du corridor.

4. Points à noter

(1) Possibilité d'appui aux secteurs à fort potentiel de croissance

Dans la perspective d'une croissance économique durable, de la création d'emplois et de la réduction de la pauvreté, le Japon poursuivra l'examen de possibilité d'appui aux industries prometteuses de croissance exerçant

principalement dans le domaine de l'agriculture dont l'importance est accentuée dans la SCAPE

(2) Harmonisation de l'aide

Etant donné que le développement et l'aménagement globales du corridor nécessitera d'énormes ressources financières, le Japon s'évertuera à promouvoir la coordination avec l'UEMOA et les autres bailleurs et procédera à la sélection et à la mise en œuvre des projets par ordre prioritaire.

(3) Situation sécuritaire

Malgré la situation sécuritaire relativement stable au Togo, les éventuels impacts que pourrait avoir la situation sécuritaire dans la région telle qu'au Mali ne sont pas à négliger. Dans ce contexte, assurer la sécurité des acteurs concernés dans l'élaboration et la mise en œuvre des projets devra faire l'objet d'une attention particulière.

Annexe : Plan d'opération